

Avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un Cabinet de Consultants chargé de l'étude et de l'assistance technique pour la mise en place de deux Centres de Traitement Informatique (CTI) en Côte d'Ivoire et au Niger

1. La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a reçu un Don de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le financement du Projet d'appui à la promotion de l'accès des Institutions de Microfinance (ou Systèmes Financiers Décentralisés) au système de paiement régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et envisage d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don, pour financer les services d'un Cabinet de Consultants chargé de l'étude et de l'assistance pour la mise en place d'un Centre de Traitement Informatique (CTI) en Côte d'Ivoire et d'un second au Niger.

2. Ce nouvel avis fait suite à celui publié au cours de la période du 24 août au 12 septembre 2018, et qui a été déclaré infructueux.

3. Les services offerts par ces deux (2) Centres de Traitement Informatique (CTI) seront circonscrits, dans un premier temps, à un échantillon de vingt (20) Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), répartis en Côte d'Ivoire et au Niger.

4. Les objectifs de la mission assignée au Cabinet sont les suivants :
la réalisation de l'état des lieux et l'évaluation des besoins des SFD de la Côte d'Ivoire et du Niger en matière de Systèmes d'Information et de Gestion (SIG) ;

la définition de l'architecture technique et fonctionnelle des CTI, fondée sur l'état de l'art et les meilleurs standards internationaux en la matière ;

l'élaboration du plan d'installation et d'opérationnalisation des Centres ;

une évaluation détaillée des coûts de mise en oeuvre des Centres ;

l'assistance et la conduite des travaux visant l'opérationnalisation des Centres ;

la formation des bénéficiaires à l'exploitation des outils déployés dans les Centres.

5. La durée de la phase d'étude est de trois (3) mois. L'assistance technique pour l'installation et le déploiement des CTI est prévue sur une période de vingt-quatre (24) mois.

6. La BCEAO invite les Cabinets de consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Cabinets intéressés se doivent de fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services (Brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les Cabinets peuvent s'associer pour augmenter leurs chances de qualification.

7. Les Cabinets doivent disposer de la compétence requise pour effectuer l'ensemble des services mentionnés ci-dessus et avoir accumulé une expérience avérée dans l'exécution d'études similaires.

8. Les Cabinets doivent aussi assurer la disponibilité de compétences appropriées dans leur équipe.

9. Les critères d'éligibilité ainsi que les procédures de sélection seront conformes aux Procédures et méthodes de la Banque Africaine de Développement pour l'utilisation des consultants telles que définies dans la Nouvelle Politique d'Acquisition pour les opérations financées par la Banque (octobre 2015) et plus spécifiquement selon la méthode de Sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC).

10. Les Cabinets de Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous.

11. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après, ou transmises par courrier électronique en version PDF avec la mention « Étude et Assistance technique pour la mise en place de 2 CTI pilotes – avis à manifestation d'intérêt n° DSMP/001/2019/P-Z1-HA0-008 » au plus tard le **mardi 10 septembre 2019 à 17h00 GMT.**

BCEAO - Siège

Directeur des Systèmes et Moyens de Paiement

Avenue Abdoulaye FADIGA

Tél. : + 221 33 839 05 00

Fax : + 221 33 823 93 35

Courriel : courrier.zdsmp@bceao.int